

EXTENSION DE L'AIRE GÉOGRAPHIQUE DE *CREPIDULA FORNICATA* L. PENDANT L'ANNÉE 1964

par Louis MARTEIL

La répartition de *Crepidula fornicata* en France, telle qu'elle nous était connue en 1963, a fait l'objet d'un numéro de *Science et Pêche* (n° 121).

La Vilaine paraissait être, à cette époque, la limite méridionale de l'aire de distribution de ce gastéropode indésirable qui n'occupait encore qu'un nombre limité de stations, mais, le numéro précité à peine publié, il fut signalé en baie de Bourgneuf.

En 1963, *Crepidula* était présente en rade de Brest, à Concarneau, à Etel, dans les baies de Quiberon et de Plouharnel, dans la partie amont de la rivière de Crach, dans la Pénerf et la Vilaine.

Les prospections effectuées en 1964 ont confirmé son existence dans tous ces biotopes où elle s'est activement multipliée ; elles ont aussi permis de la découvrir en de nouveaux secteurs qu'il convient de faire connaître (fig. 1).

Ce sont :

- le gisement huîtreur du Pouldon en rivière de Pont-l'Abbé ;
- le banc d'huîtres plates de l'Odet ;
- le parc de la baie de Riantec ;
- le gisement d'huîtres plates du Blavet, en rade de Lorient ;
- les fonds ostréifères de la baie de Quiberon, au nord et sud-ouest ;
- le banc du Grasu, dans la partie aval de la rivière de Crach ;
- l'huîtreur de Larmor, en rivière de Saint-Philibert ;
- les gisements d'huîtres de la rivière d'Auray ;
- les gisements et les parcs à huîtres du Golfe du Morbihan, particulièrement dans les secteurs nord et est ;
- le littoral, entre la rivière de Pénerf et la Vilaine ;
- le secteur de Mesquer ;
- les gisements de l'estuaire de la Loire et la côte, au sud du fleuve, jusqu'à la Pointe Saint-Gildas.

Dans la plupart de ces nouveaux biotopes, *Crepidula* se trouve encore en petit nombre. Il s'agit souvent de jeunes nés en 1964. Les fixations ont eu lieu, soit en eau profonde sur les bancs huîtreurs, soit dans les parties les plus basses des parcs émergents, soit encore sur les collecteurs d'huîtres plates ou sur les piquets les supportant.

Ces observations amènent à souligner :

- la rapide progression de *Crepidula* sur la côte atlantique ;
- l'implantation du parasite dans les régions de production ostréicole. Les bancs huîtreurs et les

zones de captage de l'huître plate, dans le Morbihan, sont ainsi peu à peu envahis, les conditions favorables à la reproduction de l'huître plate l'étant aussi à la multiplication de *Crepidula*.

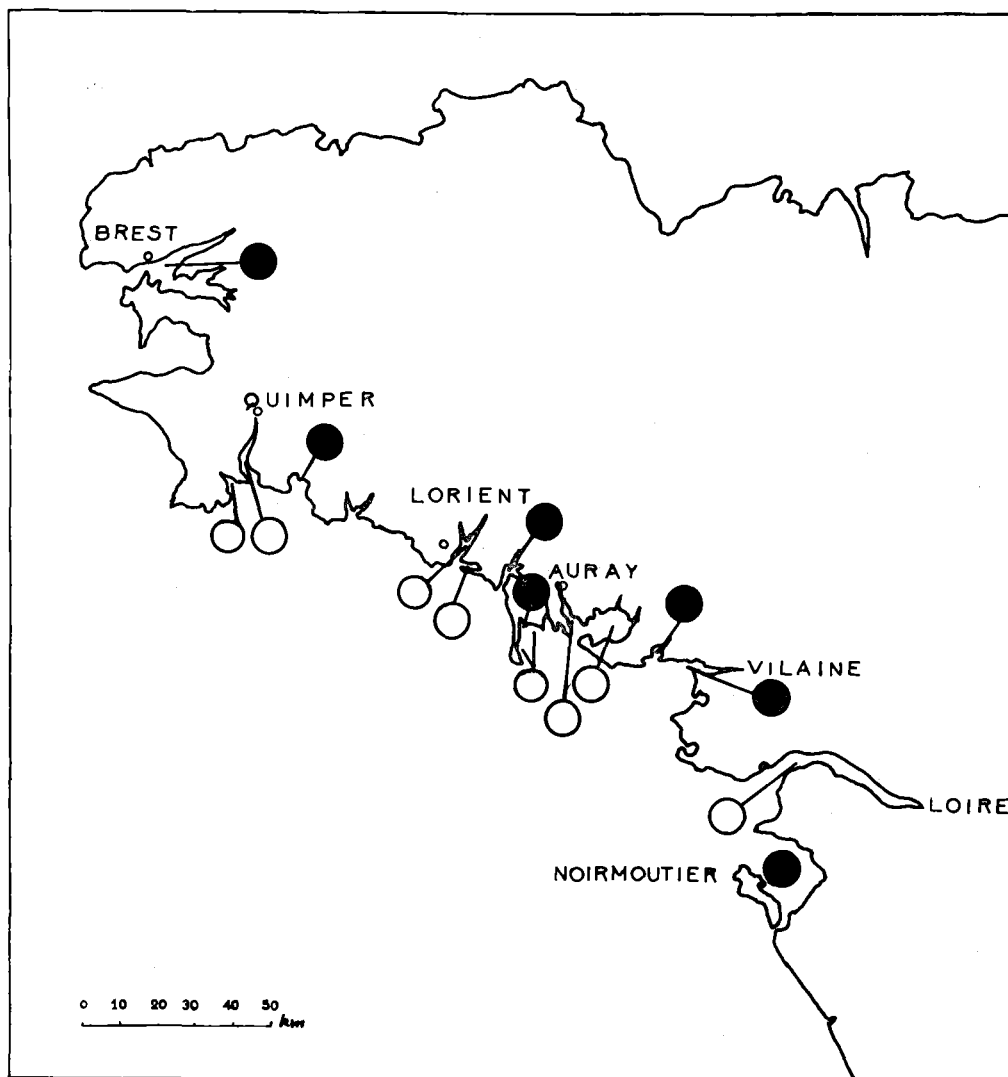


Fig. 1. — Distribution de *Crepidula fornicata* sur la côte atlantique. Cercles : pleins, implantations anciennes ; évidés, extension en 1964.

Il paraît difficile d'éviter que l'espèce n'atteigne les différentes régions coquillières du secteur atlantique ; son extension est favorisée à la fois par les conditions hydrologiques et par les multiples transferts de mollusques d'un secteur à l'autre. Il reste toutefois nécessaire de chercher à limiter son développement car si *Crepidula* n'est pas un prédateur, elle est, indiscutablement, un compétiteur sérieux dont la multiplication est nuisible à la conchyliculture.

Ceci est une occasion de rappeler qu'un décret (du 30 décembre 1932) fait obligation aux pêcheurs et aux conchyliculteurs de détruire les crépidules.